



HAL
open science

Grand Paris – Grand Tokyo La métropole par les parcs - Discussion-3-

Corinne Tiry-Ono, Morgane Flegeau, Dominique Lorrain, Sonia Keravel,
Frédéric Pousin, Noriko Akita, Ursula Wieser Benedetti, Stéphanie De
Courtois

► **To cite this version:**

Corinne Tiry-Ono, Morgane Flegeau, Dominique Lorrain, Sonia Keravel, Frédéric Pousin, et al.. Grand Paris – Grand Tokyo La métropole par les parcs - Discussion-3-. 2022, 10.25580/igp.2022.0042 . hal-04777121

HAL Id: hal-04777121

<https://hal.science/hal-04777121v1>

Submitted on 12 Nov 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Séminaire

Grand Paris – Grand Tokyo La métropole par les parcs

Jeudi 24 Novembre 2022, de 9h à 18h

École des Ponts ParisTech (12 boulevard Copernic, 77455 Champs-sur-Marne),

<https://www.inventerlegrandparis.fr/link/?id=2075>

Discussion-3

par Corinne Tiry-Ono

Consultez l'article en ligne

<https://www.inventerlegrandparis.fr/link/?id=2620>

DOI

10.25580/IGP.2022.0042

Dans la salle :

Existe-t-il, dans le cadre des relations entre l'État, les villes nouvelles, et la Ceinture verte, des procédures d'agrément préfectoraux pour la construction dans la Ceinture verte ? J'étais chargé de mission paysage pour la Région Île-de-France, et nous avons souvent donné des avis contre la construction dans la Ceinture verte, souvent de grosses opérations d'au moins 300 000 m² pour des entrepôts de logistique par exemple...

C'est la direction régionale de l'équipement et de l'aménagement et du territoire, qui s'occupe de ces agréments. C'est la dernière instance d'urbanisme gérée par l'État.

Morgane Flégeau :

Cette question est intéressante mais pour le moment je n'ai pas de réponse.

Dominique Lorrain :

Avez-vous des informations sur les outils juridiques solides qui permettent au maire d'une petite commune située dans la Ceinture verte de refuser ces projets ?

Dans la commune où j'habite, à la limite de la première et de la deuxième couronne, au nom du principe de densification il ne semble y avoir aucune règle légale pour abattre un hectare de bois classé par-ci, un autre hectare par-là, et densifier... La contradiction actuelle est de dire qu'au nom du Zéro Artificialisation on va remplir l'existant, sans faire aucun effort d'analyser la réalité du terrain, alors qu'on a toutes les data avec Google earth etc. On laisse faire n'importe quoi alors que ces micro-espaces sont parfois fondamentaux pour l'écologie, la perméabilité, la biodiversité, etc. On laisse faire, tout en disant qu'un jour on protégera les champs de blé... Donc tout ça manque de précision.

Morgane Flégeau :

Je suis tout à fait d'accord. Lorsque j'ai fait mon travail de recherche, le Z.A.N n'existait pas encore et les outils juridiques existants visaient surtout à protéger les terres agricoles, au travers de différents périmètres de protection décidés par décret, par l'État donc. C'étaient les seuls outils proposés et ils portaient sur ces terres qui semblaient être les plus en danger d'être urbanisées. Mais en effet, ces petits interstices parfois comblés aujourd'hui sont pourtant très importants du point de vue écologique, et récréatif aussi.

Sonia Keravel :

L'exemple de Rennes, métropole qui n'est pas à la même échelle que celle d'Île-de-France, et de sa ceinture verte alimentaire et agricole est un peu plus complexe. La ceinture verte de Rennes mélange des systèmes de parcs et de l'agriculture avec l'idée de « ville archipel ». Et je me demande si ce n'est pas aussi ça l'avenir de la ceinture verte, de mélanger ces différents systèmes...

Morgane Flégeau :

Oui, on revient sur cette idée de réseau, de trame, qui viendrait compléter ce modèle circulaire qui est finalement assez désuet, trop figé, et qui mériterait d'être plus flexible. Dans le cas de Rennes, cette idée de « ville archipel » est forte en effet, et portée depuis longtemps.

Frédéric Poucin :

Dans l'exposé de Noriko Akita, j'ai été frappé par le fait qu'on avait quelques plans mais qu'on n'avait pas véritablement non plus de dessins des espaces libres, de détails des aménagements, des usages. A-t-on affaire à des parcs, des friches, des usages agricoles... ? Se pose la question de l'affectation, de la définition même d'un espace libre. Est-ce un espace libéré pour l'urbanisation, ou alors est-ce un espace pour lequel on cherche des affectations et des modalités de gestions ? Ce sont des choses différentes à mon avis.

Ensuite, qui s'empare d'une notion, et comment peut-elle donner lieu à des réalités ? On voit qu'elle se traduit en aménagements militaire quand la notion est pensée à une échelle nationale et dans certains contextes. Mais dans d'autres contextes, comment cela se passe ? Ce n'est pas uniquement une question de foncier. C'est un peu plus compliqué.

Question à Noriko : pourquoi n'y a-t-il pas plus de représentations, de dessins de ces espaces libres, suite à la réflexion menée par un juriste... Quand la ceinture verte à Tokyo se réalise, à quels types de formes et d'usages donne-t-elle lieu ?

Question à Morgane : comment une figure atterrit-elle ? Qu'est-ce que cela engage du point de vue des professionnels qui s'en emparent ? Il y a sûrement une diversité d'acteurs pour mettre en place ces figures, au-delà des concours, au-delà de la figure elle-même...

Noriko Akita :

At that time, in the early modernity, only architects were working on that subject, and we have only few drawings, but none from landscape architects. Landscape architects don't exist at that time. After the great earthquake in 1923 they were some landscape architects working in Japan. But, mainly, a lot of bureaucrats were working in these architecture and landscape departments. « Zoning » is a very important keyword in Japan, as mentioned by Prof. Minomo. So they don't produce images but documents of zoning mainly, and after that they think about how to use it, or what kind of land could be that area.

Corinne Tiry-Ono :

There is also a kind of « sub-zoning » in this green belt project around Tokyo, with plans made by bureaucrats, but with a kind of hierarchy of the different types of parks. Some of them are only for recreation, others are planned to create a link between different areas, others to preserve some cultural tradition, etc. A precise typology and details exist for these parks, but no images indeed...

Morgane Fléreau :

Le cas francilien est intéressant car il apparaît complètement en décalé par rapport à la plupart des projets de ceinture verte, bien plus tard que ce qui avait été envisagé au Japon, en Angleterre, etc.

Et il arrive trop tard finalement...

Sur la question des professions, ce projet francilien a été formalisé par un institut d'aménagement, qui a fait les études, donc par des chargés de mission architectes surtout, et quelques urbanistes. Ils sont à l'origine de ce projet. L'Agence des Espaces Verts a été également partie prenante avec, de la même manière, des chargés de mission qui connaissaient assez bien le terrain. Mais ce projet n'a pas bénéficié d'une tête d'affiche comme pouvait l'être Sir Abercrombie ou d'autres figures importantes dans ce domaine. Ici c'est plutôt l'objet de deux instituts, l'Institut d'Urbanisme et d'Aménagement et l'AEV.

Ursula Wieser-Benedetti :

Justement j'ai l'impression qu'il y a une espèce de monde parallèle entre la notion de vision générale et puis la bureaucratie. On passe d'espace ouvert, d'espace libre, à zoning, et on a l'impression que ça se désincarne de plus en plus. Ces mots qui désincarnent les lieux ne désincarnent-ils pas ensuite les politiques et les espaces qui génèrent ? Quel dialogue entre cette politique de zoning et la réalité du paysage, son contexte, le caractère du site, etc ?

Corinne Tiry-Ono :

But in this Tokyo project, they tried to fit the topography, so it wasn't a completely artificial figure stick on the territory.

Noriko Akita :

In Tokyo, for example, farmland is inside the urbanised area at that time, and that « zoning » is just an image and was a kind of policy, because of this bureaucracy. Real use and policy are two different kind of things. We have double standards...

Nathalie Roseau :

Noriko has done a research on these different translations, in french, english, japanese, etc. Sometimes they could be very ambiguous or vague... Words are indeed very important, especially in law agreements. Have you identified some periods of battle of words, controversy between professionals for words ? Because they know that the result will be different with one word or another... Semantics is very important.

Noriko Akita :

I've mentioned this green belt committee in 1943. There were a lot of discussions on what means « green space ». But there were a lot of confusions, between «green» and «agriculture» area for example, and it still remains. For example in the Japanese «Green space plan» conducted by local government recently, this plan include «farmland». But five years ago, «green» didn't include «farmland»... So, the meaning of «green» is really ambiguous and changing. For farmland in urbanized areas, we are recording «green production area» and not «farmland»...

Morgane Fléreau :

Dans le cas de l'Île-de-France on parle d'abord d'« espace libre d'urbanisation », donc une expression en négatif vis-à-vis de l'urbain. Et l'IAU et l'AEV ont lutté ensemble dans les années 1990 pour faire accepter le terme d'« espace ouvert », en insistant sur l'idée que ce n'était pas seulement des espaces libres mais qu'ils pouvaient accueillir diverses fonctions. Ils insistent sur le caractère non bâti mais pas seulement. Mais ce terme reste ambigu car cela ne veut pas forcément dire que c'est un espace ouvert d'un point de vue paysager, ni du point de vue des usages. Aujourd'hui on parle davantage d'« espaces non-bâti végétalisés », dans un contexte où l'on insiste sur le caractère non imperméabilisé des sols, et cela peut rejoindre la question agricole d'ailleurs.

Frédéric Poucin :

Ce qui est intéressant c'est que ces mots ont toujours besoin d'être re-sémantisés, en fonction des contextes et de ceux qui les utilisent. Ces différents acteurs sur le terrain, à partir des études faites par ces instituts (IAU et AEV), les municipalités, les agriculteurs, ou les agences d'urbanisme, les paysagistes mandatés pour des aménagements spécifiques, ont toujours besoin d'ajuster leurs compréhensions pour cerner ces notions d'aménagement ou d'urbanisme en fonction du contexte. C'est peut-être une autre façon de voir, moins pessimiste que la désincarnation progressive des termes et des pratiques qu'évoquait Ursula Wieser...

Ursula Wieser-Benedetti

Oui, le mot est difficile à cerner parce que chacun y investit ses propres enjeux, sa culture, etc. Et cela donne lieu à de multiples négociations,

des compromis.

Stéphanie de Courtois :

Dans ce registre, un domaine historique ne rentre pas ou difficilement dans l'esprit de ceux qui font la Ceinture verte. Ou bien la dimension très architecturée de leurs réseaux hydrauliques notamment va à l'encontre de la vision qu'on peut avoir des services rendus par une ceinture verte. Je pense en particulier à Courances, dans l'Essonne, où un projet de renaturation du cours d'eau menace le canal de ce domaine qui fait pourtant partie de l'histoire de ce lieu depuis 300 ans. Il y a une grande méconnaissance de la part des acteurs de cette ceinture verte de ces paysages culturels qui ont permis que ces espaces ne soient pas lotis justement.

Dominique Lorrain :

Au 19e siècle, quand on se posait la question des services (eau, assainissement, déchet), on avait le choix entre le marché privé ou la bureaucratie publique. Et on a inventé un mixte avec des contrats entre l'État ou les collectivités locales et les firmes. Mais à chaque fois on a introduit des principes d'égalité (même prix, même traitement, quelque soit la nature des intervenants). Le problème que nous évoquons ici relève du fait que le foncier et la construction relèvent d'une logique de marché. Si, dans une belle trame verte, un agriculteur prend sa retraite et que personne ne reprend la ferme, et que des investisseurs font une offre à 10 000 ou 20 000 euros l'hectare, ça ne se refuse pas... Cela pose la question de la nature des institutions supérieures qui nous organisent. Tout repose sur cette notion de propriété privée du sol et du bâti, avec ses lois très fortes. On a une asymétrie absolue, entre des gens qui n'ont pas d'argent mais voudraient bien préserver des espaces et d'autres qui se moquent de l'intérêt historique, culturel, écologique de ces terrains, qui ont les moyens d'acheter ce foncier et veulent ensuite un retour sur investissement...

A propos de l'auteur

Corinne Tiry-Ono est architecte DPLG, docteure de l'EPHE et professeure dans le champ Villes et territoires à l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-Val de Seine. Elle est chercheuse associée au Centre de recherche sur les civilisations de l'Asie orientale (CRCAO) et vient de rejoindre le Centre de recherche sur l'habitat (CRH) de l'UMR LAVUE. Ses travaux portent sur le rôle des infrastructures de déplacement dans la construction des métropoles japonaises.